

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2026
 - 3.3 Approbation des salaires nets pour le mois de mai 2026
 - 3.4 Approbation des comptes pour le mois de mai 2026
- 4. RÉOLUTIONS**
 - 4.1 Maintien du bureau de la Protection de la faune du Québec sur le territoire de la MRC Maria Chapdelaine
 - 4.2 Appui au projet de loi n°11 qui vise l'allègement du fardeau réglementaire et administratif pour les PME
 - 4.3 Signature entente intermunicipale RIPI MRC Maria Chapdelaine
 - 4.4 Démarche MADA – Adoption, désignation d'une personne élue responsable des questions familles et aînés et formation du comité de suivi
 - 4.5 Dépôt FRR-Volet 3 Vitalisation
 - 4.6 Priorisation des fonds participatif rural 2026
 - 4.7 Budget révisé #2-OMH Maria Chapdelaine
 - 4.8 Autorisation de signature-Entente avec la Régie intermunicipale GEANT
 - 4.9 Autorisation de signature-Promesses d'achat terrains rue Bernard
- 5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Embauche coordonnatrice camp de jour
 - 6.2 Embauche animatrice camp de jour
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Dérogation mineure au 424 chemin Principal
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sont présents : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame la conseillère Marlène Deschesnes
Messieurs les conseillers Alexandre Pigeon, Éric Villeneuve et Bruno Simard
Est également présente Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière
Assistance : 7 personnes



CONSIDÉRANT QUE la mission des bureaux de la Protection de la faune du Québec est d'assurer la pérennité de la biodiversité et la sécurité publique en faisant respecter les lois fauniques ;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Protection de la faune du Québec sont répartis en directions régionales sous l'égide du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dont un est situé à Dolbeau-Mistassini sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est l'une des plus grande MRC au Québec avec plus de 40 000 km² dont 80 % de la superficie est constitué de forêt ;

CONSIDÉRANT QUE 95% de la forêt de la MRC est en territoire public et que les citoyens autant que les amateurs de chasse et de pêche de l'extérieur viennent y pratiquer leurs activités de récolte de la faune ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux postes d'agentes et d'agents (recrutement et mouvements de personnel) sont concentrés pratiquement aux mêmes endroits et que malheureusement, le bureau de notre MRC ne semble pas faire partie de la stratégie gouvernementale ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, certaines centrales syndicales ont dénoncé publiquement la volonté gouvernementale de fermer environ 40 % des édifices gouvernementaux et que la Protection de la faune du Québec n'échappe pas à cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE le service aux citoyens ne sera plus au rendez-vous si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la protection faunique de notre territoire sera considérablement réduite, voire même abandonnée si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre territoire sont en droit d'obtenir une protection territoriale afin d'assurer la préservation des ressources fauniques de son territoire et de sa biodiversité ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite conserver voire même croître les services gouvernementaux sur son territoire pour assurer les services de proximité et aussi préserver des emplois de qualité sur son territoire ;

1405-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Villeneuve,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines soutienne le Syndicat des agents de protection de la faune du Québec (SAPFQ) dans leurs démarches visant à conserver le bureau de la Protection de la faune présent sur le territoire de notre MRC plus particulièrement dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite que le bureau de Dolbeau-Mistassini soit identifié dans la stratégie gouvernementale comme un bureau d'importance dû au vaste territoire qu'il dessert ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines transmette cette résolution au préfet de la MRC Maria Chapdelaine et au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

4.2 Appui au projet de loi n°11 qui vise l'allègement du fardeau réglementaire et administratif pour les PME

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'économie et du travail a adopté le texte du projet de loi n° 11 qui vise l'allègement du fardeau réglementaire et administratif pour les PME et que celui-ci a été déposé le 7 mai lors des travaux de l'Assemblée nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi apporte certaines modifications à la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » dont l'abolition de la redevance annuelle et du Bureau de mise en marché des bois avec son principe de mise aux enchères de volume de bois ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications répondent en partie à la modernisation nécessaire de l'actuel régime forestier et viennent résoudre certains irritants majeurs qui entraînent une perte de compétitivité de l'industrie québécoise sur le marché du bois d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi introduit la notion de « projet pilote » dans la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » ;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout législatif va permettre d'étudier, d'améliorer ou de définir des normes et même d'expérimenter ou innover en lien avec les pratiques édictées par Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et les règlements qui s'y rattachent ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours afin d'élaborer un projet pilote dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la section parlementaire de l'Assemblée nationale est chargée et que le temps passe rapidement ;

CONSIDÉRANT QU'UNE élection provinciale aura lieu à l'automne 2026 et que les travaux parlementaires seront reportés ;

1406-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le gouvernement mette en place toutes les conditions pour favoriser une adoption du projet de loi n°11 dans l'actuelle section parlementaire, et ce, dans les plus brefs délais ;

QUE le gouvernement du Québec envoie enfin un signal tangible qu'il sera présent pour soutenir les communautés forestières qui sont grandement affectées par le contexte qui affectent l'industrie de bois.

4.3 Signature entente intermunicipale RIPI MRC Maria Chapdelaine

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et à l'article 580 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), décrété, le 25 janvier 2016, la constitution de la « Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine » ;

ATTENDU QUE l'entente signée le 23 juin 2015 par les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine permettant la constitution et régissant ladite régie est active jusqu'au 23 juin 2030, suivant sont renouvellement automatique, pour une période de cinq ans en juin 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines estime qu'il y a lieu de maintenir la régie, mais que l'entente actuelle doit être remplacée par une nouvelle entente plutôt que modifiée, compte tenu des nombreuses modifications à y apporter ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente soit d'une durée de dix (10) ans, renouvelable automatiquement pour des périodes subséquentes de cinq ans ;

ATTENDU QUE le projet de remplacement d'entente est déposé à la présente séance ;

1407-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Pigeon,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines autorise et accepte le remplacement de l'entente de la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine ;
et,

Que le maire, M. Martail Gauthier et la directrice générale et greffière trésorière Marie-Pier Martel soient autorisés à signer la nouvelle entente intermunicipale à intervenir entre les parties.

4.4 Démarche MADA – Adoption, désignation d'une personne élue responsable des questions familles et aînés et formation du comité de suivi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines a présenté le *3 septembre 2024* une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines a réalisé la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, incluant les personnes aînées, à favoriser leur participation active dans la communauté et à adapter les politiques, services et structures municipales à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et des personnes aînées ;

1408-06-26

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines :

- adopte la politique ainsi que le plan d'action Municipalité amie des aînés « Vivre et s'épanouir à Saint-Edmond-les-Plaines » d'une durée de 5 ans couvrant la période de 2026 à 2030 ;
- nomme Madame Danielle Bernard pour coordonner et assurer le suivi du plan, en collaboration avec la personne-ressource MADA de la MRC Maria-Chapdelaine ;
Laquelle personne aura le mandat de :
 - Préparer et animer des rencontres, notamment avec le comité de suivi ;
 - Produire des rapports de suivi et le bilan ;
 - Faire circuler l'information ;
 - Mobiliser les acteurs du milieu ;
 - Assurer la concertation entre les acteurs du milieu.
- nomme Madame Marlène Deschesnes à titre d'élue responsable des questions Familles et Aînés au sein du conseil municipal ;
Laquelle personne aura le mandat :
 - De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil municipal ou de ville et de la communauté ;
 - D'assurer le lien entre le comité de suivi et le conseil municipal .
- procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de la personne élue responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à

Lequel comité sera composé des membres suivants :

- Lequel comité de suivi aura le mandat :

- #### 4.5 Dépôt FRR-Violet 3 Vitalisation

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail créé pour la requalification de l'église propose un projet s'inscrivant dans la démarche d'optimisation des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les plans d'action de la politique Vivre et s'épanouir à Saint-Edmond-les-Plaines et dans la Stratégie municipale d'habitation de Saint-Edmond-les-Plaines ;

1409-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Alexandre Pigeon,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines autorise le dépôt du projet de requalification de l'église au Fonds régions et ruralité, volet 3, Vitalisation selon la répartition approximative et préliminaire ci-dessous ;

Séance ordinaire— Lundi 1 juin 2026 à 19h30



4.6 Priorisation du fonds participatif rural 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement porteur du milieu a tenu une rencontre le 28 mai 2026 où huit (8) projets ont été analysés;

1410-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la priorisation par le comité de développement porteur du milieu des projets ci-dessous ;

Nom du projet	Organisme demandeur	Somme accordée
Journée familiale sur le Lac Delaunière	Comité loisirs, sports et familles-SELP	2 000 \$
50 ^e Anniversaire	FADOQ La bonne humeur	1 000 \$
La fête des semences	Héritage agricole	1 000 \$
Halloween d’Antan	Héritage agricole	1 500 \$
Comité d’embellissement	Conférence Marthe Laverdière	1 500 \$
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	Spectacle de la route des légendes	1 800 \$
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	Fête nationale du Québec	1 200 \$
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	Dépouillement arbre de Noël	2 500 \$

Pour un total de 12 500 \$.

4.7 Budget révisé #2-OMH Maria Chapdelaine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a reçu le budget révisé 2026 #2 de l’OMH Maria-Chapdelaine ;

1411-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Villeneuve,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le dépôt du budget révisé 2026 #2 de l’OMH Maria-Chapdelaine qui fait état d’un budget de fonctionnement de 46 794 \$ du numéro d’ensemble immobilier # 1166 pour une contribution de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines de 4 483 \$.

4.8 Autorisation de signature – Entente avec la Régie intermunicipale GEANT

ATTENDU l’Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l’attribution de nouveaux objets (ci-après : « Entente ») à laquelle fait partie la municipalité Saint-Edmond-les-Plaines et laquelle Entente attribue à la Régie des objets en matière de services d’assainissement des eaux usées et en eau potable ;

ATTENDU que la Régie et la Municipalité souhaitent préciser, par le présent protocole, les modalités de l’exécution par la Régie de l’objet lié à la fourniture des services d’assainissement des eaux usées et en eau potable ;

1412-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise la signature de l’entente et que les modalités du présent protocole soient révisées par les parties à tous les cinq (5) ans suivant sa signature ;



D'autoriser le maire M.Martial Gauthier et la directrice générale à signer l'entente avec la Régie intermunicipale GEANT.

4.8 Autorisation de signature-Promesses d'achat terrains rue Bernard

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines possède 2 terrains construisibles dans la rue Bernard (numéros de cadastre 5 750 331 et 5 750 330) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite que des maisons unifamiliales s'y construisent ;

ATTENDU QUE les services d'aqueduc et d'égouts y sont desservis et que ceux-ci sont disponibles à la vente ;

ATTENDU QU'un promoteur privé(Louis Mc Donald Blanchet) est intéressé par l'achat de ceux-ci ;

1413-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'autoriser la vente de ces 2 terrains à M. Louis Mc Donald Blanchet pour la somme de 100 \$ plus taxes/terrain ;

D'autoriser le maire M.Martial Gauthier et la directrice générale greffière-trésorière Marie-Pier Martel à signer les promesses d'achat pour chacun des terrains.

5. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche de la coordonnatrice au camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ne compte pas de poste d'agent en loisirs et que le camp de jour nécessite une gestion administrative supplémentaire ;

1414-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

DE procéder à l'embauche d'Ariane Jobin à titre de coordonnatrice et d'animatrice au camp de jour de Saint-Edmond-les-Plaines ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Martel, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité à l'égard de cette employée.

6.2 Embauche d'une animatrice au camp de jour estival

1415-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Villeneuve,

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

DE procéder à l'embauche de Léa Cantin à titre d'animatrice au camp de jour ;

D'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Pier Martel, à signer le contrat de travail au nom de la Municipalité à l'égard de cette employée.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dérogation mineure au 424 chemin Principal



CONSIDÉRANT QU’une demande de dérogation mineure pour le 424 chemin Principal, Saint-Edmond-les-Plaines, situé en zone A21, a été déposée 27 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre que le garage existant, d’une superficie de 133.8 m² subisse un agrandissement localisé sur le côté latéral, d’une superficie additionnelle de 41,2 m², portant ainsi la superficie totale du bâtiment à 175 m², alors que le règlement de zonage n° 2010-003, en vigueur depuis mars 2011, prévoit une superficie maximale de 150 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation de cette dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure n’affecte pas négativement le voisinage ni les droits des propriétaires voisins, et que celle-ci respecte les principes généraux d'aménagement du territoire ;

1416-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 424 chemin Principal permettant que le garage existant, d’une superficie de 133.8 m² subisse un agrandissement localisé sur le côté latéral, d’une superficie additionnelle de 41,2 m², portant ainsi la superficie totale du bâtiment à 175 m², alors que le règlement de zonage n° 2010-003, en vigueur depuis mars 2011, prévoit une superficie maximale de 150 m² ;

QUE ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par le maire.

- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. CORRESPONDANCE
- 12. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus font rapport des comités sur lesquels ils siègent.

- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s’informent de la date d’épandage du calcium et demandent des précisions sur le montage financier du projet de l’église.

- 15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé,

1417-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,
APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la présente assemblée soit levée à 19h 48.



Martial Gauthier
Maire

Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

